

Sécuriser un prêt familial : les règles indispensables pour éviter les litiges

Les obligations légales pour valider votre prêt

- Rédaction obligatoire : une reconnaissance de dette sous seing privé est nécessaire pour tout prêt supérieur à 1 500 euros.
- Identification complète : le document doit mentionner les noms, prénoms, dates et lieux de naissance, ainsi que les adresses complètes du prêteur et de l'emprunteur.
- Signature : le document doit comporter la date de signature et la signature manuscrite exclusive de l'emprunteur.

Les mentions indispensables pour protéger votre engagement

- Montant du prêt : la somme doit être inscrite de manière manuscrite, à la fois en chiffres et en lettres, pour éviter toute contestation.
- Modalités de remboursement : précisez clairement si le remboursement s'effectue par échéances fixes ou en une seule fois à une date déterminée.
- Intérêts : si le prêt est rémunéré, le taux d'intérêt doit être stipulé explicitement tout en respectant le seuil de l'usure en vigueur.
- Clause de défaut : incluez une mention sur les conséquences d'un défaut de paiement, telle que la possibilité d'une mise en demeure.

Démarches administratives et bonnes pratiques

- Déclaration fiscale : pour tout prêt supérieur à 5 000 euros, vous avez l'obligation de déclarer le prêt à l'administration fiscale via le formulaire n° 2062 lors de votre déclaration de revenus.
- Double exemplaire : rédigez l'acte en deux exemplaires originaux afin que chaque partie dispose d'une preuve signée de l'engagement.
- Conservation : gardez précieusement votre exemplaire original pendant toute la durée du prêt et jusqu'au remboursement complet.